



RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'association,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner et vous prononcer sur les comptes annuels de notre association pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les documents prescrits par la loi et nos statuts sont mis à votre disposition avec le présent rapport, à savoir :

- Les comptes annuels 2019 (bilan, compte de résultat et annexe légale) ;
- Le budget prévisionnel 2020 ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Le présent rapport financier porte sur l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019.

Les comptes de l'exercice ont été élaborés par le trésorier et présentés conformément aux dispositions légales, dans le respect des principes prévus par le Plan comptable général ainsi que par les règlements ANC.

Nos comptes ont été contrôlés par notre commissaire aux comptes, qui vous présentera par ailleurs son **rapport sur les comptes annuels** pour l'exercice 2019.

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits marquants au cours de l'année écoulée

L'association Talents et Partage affiche un déficit comptable de **-4.1 k€** au titre de l'exercice 2019.

2 398 adhérents sont enregistrés en 2019 en diminution de 432 par rapport à 2018 (2 830 adhérents).

103 projets ont été financés en 2019 pour un montant total de 488,9 k€, soit une moyenne par dossier de 4 746 €. Pour mémoire, 115 projets pour un montant total de 477,5 k€, avec une moyenne de 4 177 € par dossier, ont été financés en 2018.

Examen du compte de résultat 2019

Notre association présente des **ressources** (hors reprise des engagements à réaliser de N-1) à hauteur de 571,8 k€ en 2019 contre 593,7 k€ en 2018 (cf. le tableau réglementaire d'emplois/des ressources). Elles se composent de **recettes associatives** à concurrence de 570,0 k€ et de produits financiers pour 1,7 k€.

Comme en 2018, nous avons reçu de la Société Générale **400,0 k€** de **subvention** destinée à la couverture de nos **projets caritatifs** en 2019.

Par ailleurs, celle-ci a maintenu la **subvention de fonctionnement** qu'elle nous accorde à hauteur de **65 k€** et qui nous sert à couvrir l'essentiel de nos frais généraux.

Au cours de l'exercice, nous avons enregistré des adhésions et collecté des dons dans le cadre d'événements que nous avons organisés (exemple : petits déjeuners solidaires, marchés de Noël) à hauteur de **105,0 k€** contre 125,4 k€ en 2018, soit une diminution de -16 %.

Nos **adhésions** ont fortement diminué en 2019 (-15 %). Les 2 398 adhérents se répartissent ainsi par ordre décroissant : France et Luxembourg (1 827), Madagascar (342), Burkina Faso (105), Maroc (50), Bénin (45) Côte d'Ivoire (18) et Guinée Conakry (11). Il est à noter que l'implantation de la Slovénie (soit 83 donateurs en 2018) ne fait plus partie du périmètre SG.

L'emploi de nos ressources se monte à 571,8 k€ et se résume ainsi :

- Premier poste (85 % du total) : les **financements de projets caritatifs**. 103 projets ont été subventionnés pour un montant global de **488,9 k€**. Les plus fortes dotations ont profité aux actions suivantes : associations partenaires « Coup de Pouce » (28 k€ pour 8 actions à l'international) et « Spécial Olympic » (40 k€ pour des courses à La Défense et dans 6 autres villes françaises). Aucun autre projet ne dépasse 10 k€.
- Deuxième poste (14 %) : les **frais de fonctionnement**. Ils se composent des coûts de personnel (54,1 k€) et des « achats et charges externes » (24,0 k€). Outre les honoraires du Commissaire aux comptes, ces dernières couvrent les prestations externes : principalement les frais d'internet, hébergement des bases de données, les missions et réceptions, les frais bancaires.

Nos comptes comportent comme l'année passée des « **engagements à réaliser** » à hauteur de - 5,7 k € nets. Vous trouverez leur décomposition dans l'annexe légale (voir § 3).

Nous n'avons pas valorisé dans nos comptes les prestations en nature (bénévolat) dont l'association bénéficie effectivement. Elles se composent de mises à disposition gratuites de la part de la Société Générale (local, outils d'exploitation) et de temps passé par nos membres, tant pour l'étude des projets à financer que dans l'organisation de nos nombreuses actions.

Examen du bilan au 31 décembre 2019

Sur le plan financier, notre situation est toujours saine.

Nos **actifs** sont essentiellement constitués par les comptes bancaires dont la liste est fournie dans l'annexe légale (§3.2). Ils comportent un compte sur livret et un compte livret association qui ont permis de recevoir 1,2 k€ d'intérêts en 2019.

Le **passif** est constitué pour l'essentiel par nos fonds propres (193,2 k€) qui comprennent 4,1 k€ de déficit 2019, mais aussi par les fonds dédiés (16,1 k€) et par 49,7 k€ de dettes, dont 29,4 k€ de dettes sur projets financés qui ont été acquittées dans les premières semaines de 2020.

II - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous renvoyons à ce sujet au ***Rapport spécial sur les conventions réglementées*** de notre commissaire aux comptes.

III – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Nous vous informons que les dirigeants de l'association (Président, Secrétaire, Trésorier) sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

Les quelques frais engagés par le président et par certains membres du Conseil d'administration (frais de déplacements et de restauration engagés exclusivement dans le cadre d'activités de Talents et Partage) sont remboursés sur présentation des justificatifs.

IV – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

Nous vous proposons d'affecter le déficit net de l'exercice, soit la somme de 4 151,00 € en diminution du report à nouveau, présentant un excédent de 84 k€ avant affectation.

A noter que le total de nos fonds associatifs, après affectation de ce déficit, serait ainsi maintenu à la valeur de 193,2 k€.

V – EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre objectif de 2020 est de tendre vers un Compte Emplois-Ressources à l'équilibre.

Nous continuons par ailleurs de travailler à améliorer nos outils de gestion et de comptabilité, ainsi que nos processus de collecte des fonds (exemple : Crowdfunding)

La crise du coronavirus est évoquée dans l'Annexe ; elle est sans effet sur les comptes 2019.

VI – COTISATIONS DES MEMBRES

Nous vous proposons également de vous exprimer sur le niveau des cotisations réclamées à nos membres.

Pour mémoire, le dernier barème des cotisations votées précédemment en Assemblée Générale se détaillait de la manière suivante :

- Montant de base : 25 euros
- Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Maroc, Guinée Conakry : contre-valeur de 3 euros en devise du pays.

Nous vous proposons de le voter à l'identique pour l'année 2020.

Je souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner au conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Paris, le 27 mars 2020

Mr Pierre NAHUM
Trésorier

Mr Patrice TURON-LAGAU
Trésorier-adjoint